



Paris, le 7 septembre 2020

OCPIAT engagé pleinement dans les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme, organisées par l'ANLCI

Les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI) permettent de nous unir face à une problématique parfois laissée dans l'ombre : l'illettrisme, qui est pourtant l'affaire de tous. OCPIAT s'engage pour cette cause et participe activement aux JNAI. Découvrez nos actions.

Qu'est-ce que les JNAI ?

Depuis 2014, l'ANLCI organise les Journées Nationales d'Actions contre l'Illettrisme (JNAI), événement national d'une durée d'une semaine. Du 7 au 13 septembre, les JNAI 2020 donnent la parole aux personnes ayant des difficultés avec les compétences de base. Elles permettent de rendre visibles les actions de prévention et de remédiation et d'agir ensemble contre l'illettrisme.

L'illettrisme et l'ANLCI

En moyenne, 7 % de la population adulte scolarisée en France est en situation d'illettrisme, soit 2,5 millions de personnes en France métropolitaine. Créée en 2000, [l'ANLCI, l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme](#) fédère les acteurs et pilote les projets qui participent à faire baisser ce chiffre. Son rôle est également de faire changer le regard et l'implication de chaque citoyen sur ce sujet trop souvent tabou.

Pourquoi et sur quoi OCPIAT s'engage-t-il dans le cadre des JNAI ?

Ayant pour cœur d'activité le développement des compétences professionnelles des salariés de son [périmètre d'action](#) OCPIAT s'engage pour la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à travers un programme d'actions et vous invite à le relayer dans le cadre du [programme général des JNAI](#).



Programme d'actions OCAPIAT (labellisé JNAI)

- **Un Webinaire sur l'illettrisme et l'illectronisme**, animé par :
 - Anaïs Borowiak, chargée de mission nationale de l'ANLCI
 - Claire Marx, formatrice consultante à l'organisme de formation l'ALPES,
 - Myriam Touzeau et Odile Kiener, collaboratrices d'OCAPIAT.

Dates : **mardi 8 septembre à 14h30** et **jeudi 10 septembre à 9h30**.
Inscriptions [ici](#).

- **Une Vidéo de témoignage de Richard Guérineau, Conseiller-Entreprises à OCAPIAT** : Richard partage son expérience auprès de nos entreprises adhérentes, sur les questions d'illettrisme et de lacunes dans les savoirs de base. Il nous propose un focus sur CléA, certification qui permet de faire valider 7 domaines de compétences à son rythme et partage avec nous tous les bénéficiaires de cette démarche gagnante, tant pour l'entreprise que pour son salarié.
- **Une Sensibilisation interne des collaborateurs d'OCAPIAT** (au sein d'OCAPIAT)
- **Une Action de communication sur les réseaux sociaux** pour rendre visible l'illettrisme auprès des citoyens et des différents publics d'OCAPIAT.

Définition de l'illettrisme :

Un individu est considéré en situation d'illettrisme lorsque, malgré une scolarisation en France, les compétences de base (lecture, écriture, calcul, numérique...) sont imparfaitement maîtrisées.



A PROPOS DE L'ANLCI :

En France, 2.500.000 personnes sont confrontées à l'illettrisme après avoir pourtant été scolarisées. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a pour mission de réunir, d'animer et de soutenir les multiples décideurs et acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme : pouvoirs publics nationaux, collectivités territoriales, acteurs de la société civile, Opco, entreprises et partenaires sociaux.

Constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public, cette agence gouvernementale ne gère pas de crédits d'intervention mais oriente son action vers la production de données claires, de méthodes de travail et d'organisation pour que l'action se développe. Elle apporte un éclairage sur la définition, les chiffres de l'illettrisme, coordonne les solutions sur les territoires, outille ceux qui souhaitent agir en diffusant les bonnes pratiques et supervise chaque année en septembre les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI). Elle anime le réseau des Centres Ressources Illettrisme.

Pour en savoir plus : [ANLCI](#)

Contact presse : Virginie Lamontagne 06 07 77 65 48 ou virginie.lamontagne@anlci.gouv.fr

A PROPOS de l'opérateur de compétences OCAPAT :

OCAPAT est l'un des nouveaux OPCO créés par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, pleinement opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2020. OCAPAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. Il couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

Missions et champ d'intervention d'OCAPAT : <https://www.ocapiat.fr/ocapiat-au-quotidien/nous-connaître/>

Chiffres clés : avec près de 184 000 entreprises, et plus de 1,2 million de salariés dans son champ professionnel, OCAPAT se caractérise par trois éléments clés :

- [50 branches professionnelles](#)
- 98,4 % d'entreprises de moins de 50 salariés, dont 92,8 % de moins de 11 salariés
- 1,6 % d'entreprises de plus de 50 salariés qui emploient 53,5 % de salariés

Plus de 34000 dispensateurs de formation sont en relation avec OCAPAT.

Contact presse/ Sabine Defrémont (mobile: 07 81 97 58 21)
ou Laurence Jamet (mobile: 06 74 64 79 40) ou presse@ocapiat.fr